

Séance du conseil d'administration du Cnous Du 11 mars 2021

Délibération CA-202103114

relative au Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires, Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010 et le 24 novembre 2016,

Vu le projet de budget rectificatif et le projet de délibération présenté au conseil d'administration,

- Point de l'ordre du jour
 - 5 Exercice 2021 : Budget rectificatif n°1
- Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,
- Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

« Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 165,0 ETPT sous plafond et 5,0 ETPT hors plafond.
- **392 066 652** € d'autorisations d'engagement dont :
 - 0 100 199 904 € pour les dépenses de personnel,
 - 288 028 958 € pour les dépenses de fonctionnement
 - O 3 837 790 € pour les dépenses d'investissement.
- 389 819 873 € de crédits de paiement, dont :
 - 0 100 199 904 € pour les dépenses de personnel,
 - o 286 427 809 € pour les dépenses de fonctionnement,
 - O 3 192 160 € pour les dépenses d'investissement.
- 410 822 544 € de recettes
- 21 002 671 € de solde budgétaire (excédent).

Article 2 :

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 21 963 138 € de variation de trésorerie ;
- 19 827 950 € de résultat patrimonial (perte) ;
- 20 357 041 € de capacité d'autofinancement ;
- 21 002 671 € de variation du fonds de roulement. »

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le 16 mars 2021

Délibération publiée sur le site internet du Cnous le 16 avril 2021



Séance du conseil d'administration du Cnous Du 11 mars 2021

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30

Quorum: 10

Nombre de membres participant à la délibération : 18

Nombre de procurations : 7

Abstentions : 8 Pour : 17

Contre: 0

Fait à Vanves, le 16 mars 2021

Certifié signé par la présidente du Cnous à cette date

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : La présentation du BR1, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.